

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 26 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents excusés :

CROISSANT Guy; GOASDOUE Gérard; LE MEAUX Vincent; OLLIVRO HERVE; BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE SAULNIER Brigitte;

Administrateurs absents :

TOMYN Jérémie

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Guy CROISSANT à RASLE-ROCHE Morgan

En exercice : **25**
Présents : 14
Absents : 11
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : **vendredi 6 septembre 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2024-09-34

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

CIAS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CISPDR

Considérant que la Commission Permanente réunie le 26 septembre 2024, a étudié toutes les demandes de subventions adressées aux CIAS dans le cadre de l'appel à projet.

Le Conseil d'Administration, après avoir examiné les différentes demandes, propose d'attribuer les subventions 2024 telles que récapitulées dans le tableau ci-après :

Opérateur	Intitulés des projets	Financement déjà accordé	Montant sollicité	Avis Commission	Montant proposé
TI'GOUZKET	Hébergement de femmes victimes de violences	Sans objet	5000€	2500€	2500€
Commune de Grâces	Marche violette	Sans objet	600€	600€	600€

Monsieur Yannick LE GOFF se retire et ne prend pas part au vote pour l'attribution d'une subvention au CCAS de la commune de Grâces.

Le Conseil d'Administration précise que la subvention accordée à l'Auberge Solidaire est exceptionnelle et non renouvelable.

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** favorablement sur les demandes de subvention listées ci-dessus,
- **VALIDE** les propositions formulées par la Commission Permanente,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

